

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre 1er

N° 130.

SIGNALEMENT.

Le Sr Bernard Antoine
Demestique Habilleur
nati f d Antignac
demeurant à Antignac
allant à Madrid
âgé de 15 ans, taille d'un mètre
77 centimètres
cheveux Châtain front Découvert
sourcils Châtain yeux Bleus
nez moyen bouche Grande
barbe raiante menton Rond
visage ovale teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS.

[Handwritten mark]

PIECES DÉPOSÉES :

[Handwritten signature]

FAIT à Aurillac le 27 août 1860.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

[Handwritten signature]

[Vertical decorative border with calligraphic flourishes and small text fragments on the right edge.]



Lan mil huit cent cinquante et le vingt six février
 1855 devant nous Louis François Brunier, Maire de
 la commune d'Antignac, canton de Stagnac
 département d'Auvergne. Certifions après en avoir
 vu le sieur Antoine Bernard, cultivateur âgé
 de quatre ans, demeurant à la commune
 d'Antignac, fils légitime de Bernard Gabriel,
 marchand demeurant dans ce moment en
 Espagne et d'Antoinette Guillot, cultivateuse,
 demeurant au village de la commune
 présent à la rédaction de notre certificat,
 et toujours en bonne conduite et bonne moralité,
 il s'est vu en Espagne en qualité de
 domestique avec le sieur Dumas Antoine
 pour y exercer la profession de rebâilleur
 de maçonnerie, il s'est vu le préfet de la
 ville d'Antignac lui en passe port pour le faire dans
 cinquante sept jours. La mère du sieur Antoine
 Bernard d'Antignac a consenti au départ de son fils
 pour le sieur Dumas Antoine et a déclaré
 ne savoir signer Le sieur Bernard Antoine
 a signé avec nous.

Signé par le Maire
 Signé par le sieur
 signature du porteur
 Bernard

Le Maire d'Antignac

L. Brunier

Bernard



de la